



**Fiche guide : objectifs de la leçon :**

Connaître les fondements de la République française : ses symboles et ses valeurs ainsi que ses grands principes ? Cette étude s'appuie sur l'histoire du pays : la période révolutionnaire (vu en 4<sup>e</sup>) et la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale (vu en 3<sup>e</sup>). **Vocabulaire à connaître** : symbole, allégorie, constitution, « République indivisible, laïque, démocratique et sociale »

→ **Problématique** : Quelle est la signification des principes et des principales règles qui fondent la République française ? Comment évoluent-ils pour donner lieu au débat citoyen ?

**I- Les valeurs, les principes et les symboles de la République française.**

**A- Quels sont les symboles de la République et quelles sont ses principales valeurs ?**

◆ **Les symboles de notre République** sont liés à ses valeurs et à notre histoire (ex. sur le cahier d'activité) :

Symbole	D'où vient le symbole ?	Signification, valeurs correspondantes
<b><u>La Marseillaise</u></b>	Chant de guerre composé en 1792. Hymne national depuis 1880	Rappel des combats pour la liberté
<b>Le drapeau tricolore</b>	Né en 1789, il réunit le blanc (couleur du roi) au bleu et au rouge (couleurs de Paris)	L'unité nationale
<b><u>La devise</u> (liberté, égalité, fraternité)</b>	Elle rappelle la déclaration des droits de l'homme (1789)	Principes de la République Respect des droits de l'Homme
<b>Marianne portant le bonnet phrygien</b>	Elle est l'allégorie de la République depuis 1792	Combats pour la liberté dans l'histoire du pays (révolutions)
<b><u>Le 14 juillet</u></b>	Il rappelle la prise de la Bastille (1789). Fête nationale depuis 1880	Capacité de la République à se défendre

La France possède une langue nationale, le français. Son histoire est celle d'un combat lié à l'unité du pays. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, chaque région avait son patois et le français était réservé aux actes officiels. C'est avec l'école (loi de 1882 sur l'école gratuite, laïque et obligatoire), que le français s'impose dans toutes les régions.

## B-Les grands principes républicains

L'article 1<sup>er</sup> de la **Constitution** (la loi suprême de la République) de 1958 précise ces principes : « **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».**

**Bilan** : La République est indivisible car elle applique les mêmes lois sur l'ensemble du territoire de la France.

La République est démocratique, car elle fonctionne grâce au suffrage universel. La République est sociale et solidaire afin de réduire les inégalités : école gratuite et obligatoire jusqu'à 16 ans ; protection sociale ; progressivité de l'impôt...

La République est laïque (neutralité en matière de religion depuis la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat de 1905). Ce principe est réaffirmé par la loi du 15 mars 2004.

## II-Nationalité, citoyenneté française et citoyenneté européenne.

### A-Que veut dire « être citoyen » dans la France d'aujourd'hui ?

1) **Etre citoyen français (avoir la nationalité française)** donne d'abord des droits politiques (voter et être élu) mais sociaux (Sécurité sociale, allocations,...).

2) **Le citoyen français a des droits et des devoirs :**

<u>Etre citoyen français, c'est</u>	
<u>Avoir des droits</u>	<u>Avoir des devoirs</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>◆ <u>Des droits civils</u> : -La liberté individuelle ; la liberté d'aller et venir ; la protection de la vie privée.</li><li>-La liberté de pensée, de conscience et d'expression</li><li>-La liberté de réunion et d'association</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ <u>Des droits politiques</u> : -Le droit de participer à la vie politique (droit de voter, être éligible)</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ <u>Des droits sociaux</u> : -Des droits fondés sur la solidarité : droit à l'instruction, à la santé, à un revenu décent.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>Respecter les droits des autres ; respecter la loi</b></li><li>→ Agir dans la société de façon responsable : participer à des associations, témoigner, porter assistance, etc.</li><li>→ <b>Accepter d'être juré en cour d'assises</b></li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Agir : <b>en votant ; en étant élu</b></li><li>→ Financer le fonctionnement de l'Etat <b>en payant l'impôt</b></li><li>→ Participer au financement de la solidarité, de la Sécurité sociale <b>en payant des cotisations sociales</b></li></ul>
➤ <u>En conclusion</u> : <b>Etre citoyen, c'est avoir des droits et des devoirs.</b> C'est exercer sa responsabilité dans tous les domaines de la vie collective.	

\*Questions 1-2-3p.15 :

1) Pour devenir citoyen européen, il faut avoir **la nationalité d'un Etat membre.**

2) Les droits politiques du citoyen européen sont : **voter et être élu aux élections municipales et au Parlement européen.**

3) Ces jeunes se sentent citoyens européens car **ils peuvent voyager et séjourner dans les pays de l'UE.**

Leur point de vue est repris dans l'article **18** du traité de Maastricht de 1992.

3) Le **traité de Maastricht (1992)** crée la citoyenneté européenne. Le citoyen français est également citoyen européen. Il peut circuler et séjourner librement dans un Etat de l'UE. Il peut également voter et être élu aux élections municipales et européennes dans l'Etat membre où il réside.

### **B-Nation et nationalité.**

\*Questions 2-3p.7 (cahier d'activité)

**Bilan** : Une **nation** est une communauté humaine vivant sur un même territoire, qui affirme sa volonté de vivre ensemble en respectant les mêmes lois.

\*Exercice : Q.1 à 6 p.6 sur cahier

#### **CORRECTION** :

- 1) On devient français à la naissance quand **un des deux parents est français**.
- 2) Pour être français, un enfant né de parents étrangers doit **avoir 18 ans, avoir vécu au moins 5 ans en France à partir de ses 11 ans**.
- 3) On peut demander à devenir français à partir de **16 ans**.
- 4) Un(e) étranger(e) qui épouse un(e) français(e) devient français après **4 ans**.
- 5) Lorsque l'Etat accorde la nationalité française, on parle de **naturalisation**.
- 6) Pour être naturalisé, un étranger doit **avoir plus de 18 ans, parler le français et ne pas avoir subi de condamnation**.

**Bilan** (points 2-3p.7) : En France, pour être **citoyen**, il faut avoir la **nationalité** (appartenance d'une personne à une nation) **française**. On peut en bénéficier dès la **naissance**, par filiation ou **droit du sang** : on est français si l'un au moins des parents est lui-même français.

On peut également acquérir la **nationalité française**. On devient français par la **naissance** et la **résidence en France** au nom du **droit du sol**, ou bien par le **mariage**, à la condition d'en effectuer la **déclaration**, ou encore par **naturalisation**, qui est décidée par l'Etat.